



CALIXTONE

Enduits décoratifs naturels - Bétons cirés

FICHE TECHNIQUE

(Mise à jour : 01/2023)



FIXALIT FINE

Enduit minéral blanc, à forte adhérence, utilisé pour le ragréage sur supports inabsorbants et micro fissurés.

PRESENTATION DU PRODUIT

Fixalit Fine est un enduit base chaux aérienne présentant de très bonnes qualités de résistance mécanique, utilisé spécialement comme pont d'adhérence et régulateur de fond. **Fixalit Fine** s'applique aussi bien en primaire d'accroche qu'en enduit de finition. Le produit peut être utilisé sur des surfaces intérieures et extérieures en application manuelle ou mécanique.

COMPOSITION

Fixalit Fine est composé de liants aériens et hydrauliques, de sables calcaires sélectionnés et additifs qui en améliorent l'adhésion et l'élasticité.

DOMAINE D'APPLICATION

Fixalit Fine peut être utilisé comme enduit de finition sur notre enduit FIXALIT, ou comme enduit adhérent sur supports intérieurs et extérieurs en béton banché, faïence, carrelage, céramique et en verre, revêtement plastique épais, revêtements minéraux, pierres naturelles, marbre, supports peints, polyester, polyuréthane, enduit de ciment traditionnel. Peut-être utilisé sur des blocs ou panneaux en béton cellulaire autoclaves..

Fixalit Fine permet de corriger des irrégularités du support jusqu'à 5 mm d'épaisseur en 2 passes minimum soit mécaniquement soit manuellement (épaisseur minimum requise en 1 passe : 1 mm).

Ne peut pas être utilisé directement sur des supports absorbants tels que plâtres ou enduits nus, plaques de plâtre, revêtements organiques inconsistants, dégradés ou pulvérulents ni sur

gras ou traités à la cire et décoffrants végétaux.

De plus, **Fixalit Fine** peut être utilisé, en façade, comme un enduit de finition, « en frottassé fin » teinté à l'aide de pigments poudre et peut être protégé par notre hydrofuge « PROTECT 3 » ou notre minéralisant « L'HYDROXTONE ».

CALIXTONE offre un large choix de teinte. Outre celles de notre nuancier disponible dans votre magasin, il nous est possible de contretyper n'importe quelle couleur jusqu'à une saturation correspondant à une concentration pigmentaire d'environ 30% en poids (selon le pouvoir colorant du pigment). La formulation de ces teintes uniques est archivée et donc reproductible sans limite dans le temps.

Fixalit Fine peut-être également recouvert d'une peinture organique ou minérale.

MISE EN ŒUVRE

Mélanger avec un malaxeur électrique à vitesse lente ou machine à projeter, de façon continue le contenu d'un sac de 25 kg avec 5 à 6 litres d'eau.

Laisser reposer le mélange pendant 3 minutes et re-mélanger avant utilisation. Le mélange ainsi obtenu est utilisable pendant environ 2 heures.

Appliquer avec une lisseuse inox en une ou deux passes : vous pouvez frottasser en finition pour obtenir un aspect « grain sorti ».

Délai de séchage (avant application de la finition choisie) : 24 à 48 heures.

Possibilité d'utiliser une trame armée sur les supports incohérents et dégradés dans le corps d'enduit.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Appliquer exclusivement à des températures comprises entre +5°C et +35°C.
Ne pas appliquer par vent fort, en plein soleil ou en cas de pluie.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

CONDITIONNEMENT

Sac de 25 kg. Palette filmée de 1050 kg (42 sacs)
Fût de 20 kg en finition teintée.

CONSERVATION

12 mois dans son emballage d'origine scellé et à l'abri de l'humidité.

CONSOMMATION

1,1 kg/m² par mm d'épaisseur

Couleur	Blanc
PH de la pâte	12
Granulation maxi	0.4 mm
Adhérence	Supérieure à 1MPa
Poids spécifique de la poudre	1.25 kg/litre
Poids spécifique après durcissement	1.7 kg/litre
Pot life du mélange	2 heures
Réaction au feu conforme EN 13501/1	CLASSE A1

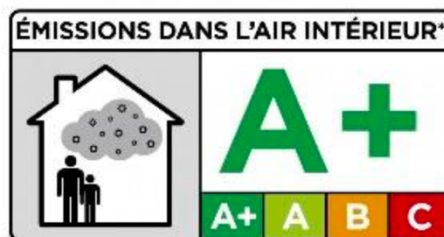
Ces valeurs sont relatives à des essais effectués en laboratoire à 20°C et 50% d'humidité et pourraient être sensiblement modifiées par les conditions de pose sur les chantiers.

GARANTIE

Garantie couverte par une police d'assurance de la responsabilité professionnelle des fabricants négociants de matériaux de construction. Contrat n° 2/670240, Groupe CAMACTE. ACTE IARD.

EVALUATION DES RESULTATS

Règlementation française : Décret du 23 mars 2011 (DEVL1101903D) et arrêté du 19 avril 2011 (DEVL1104875A) modifié par l'arrêté du 20 février 2012 (DEVL1133129A)



NOTES